



ANALYSE 2015  
12 janvier

Centre tricontinental

## LE « TOURISME SOCIAL » N'EST PLUS CE QU'IL ETAIT USURPATION D'UNE APPELLATION, DE SES PRINCIPES ET DE SES ASPIRATIONS

Bernard Duterme

**En perte de vitesse ces dernières années, le « tourisme social » peut toutefois se targuer d'une contribution remarquable – dans les pays industrialisés – à la démocratisation des vacances et au « voyage récréatif pour tous ». Cela ne suffit pas hélas à protéger l'appellation de tout détournement sémantique et autres usages abusifs. L'expression « tourisme social » est aujourd'hui galvaudée par des opinions europhobes ou xénophobes, relayées par une presse acritique, pour stigmatiser en Europe occidentale les menaces d'invasion d'Européens de l'Est sans travail, mais en quête d'allocations sociales... Pour sûr, le « tourisme social » n'est plus ce qu'il était.**

Il aura suffi d'un arrêt de la Cour de justice européenne, le 11 novembre 2015, restreignant l'octroi d'aides sociales aux immigrés intra-européens « économiquement inactifs », pour voir ressurgir à l'avant-plan de la scène politico-médiatique l'utilisation scélérate de l'expression « tourisme social ». Et ce, souvent sans la moindre distance critique ou mise en perspective dans le chef de ceux qui l'ont spontanément relayée. Or l'emploi de la notion de « tourisme social » pose problème. A plus d'un titre. Dans sa formulation, pour ce qu'elle évoque et ce qu'elle usurpe. Et dans la réalité des faits auxquels elle prétend renvoyer.

En clair, c'est à l'extrême droite de l'échiquier (anti-)européen que l'épouvantail du « tourisme social » va être agité dès les années 1990. Non pas bien sûr pour désigner ce qu'il est vraiment – un secteur qui promeut la démocratisation des vacances depuis 1936 et les premiers congés payés ! –, mais pour stigmatiser le déferlement redouté à l'Ouest, d'Européens de l'Est en quête d'allocations sociales... Menace d'invasion passive et profiteuse, assimilée donc à du « tourisme social ». L'appellation gagnera en popularité au gré des élargissements européens et, plus récemment, de l'ouverture du marché du travail aux Roumains et Bulgares.

La réalité cependant dément les inquiétudes xénophobes et les agitations europhobes. Deux récents rapports – de l'OCDE<sup>1</sup> et de la Commission européenne<sup>2</sup> – l'établissent : les immigrés intra-européens affichent « un taux d'emploi supérieur à la moyenne, et perçoivent moins d'aides sociales que les nationaux »<sup>3</sup>. Et dans la foulée, « les immigrés contribuent davantage qu'ils ne reçoivent. Les cotisations sociales et les impôts dont ils s'acquittent sont supérieurs aux prestations sociales perçues »<sup>4</sup>.

Autant donc l'utilisation dans ce contexte de l'expression « tourisme social » s'avère franchement déplacée et demeure, hélas, peu questionnée médiatiquement (Euronews : « L'Union européenne

<sup>1</sup>. Perspectives des migrations internationales 2013, [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

<sup>2</sup>. Impact of non-active EU mobile citizens on national social security systems - 2013, [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu).

<sup>3</sup>. Le Monde, 13 novembre 2014.

<sup>4</sup>. Le Figaro, 12 novembre 2014.

met son veto au tourisme social » ; *TF1* : « Jugement européen anti tourisme social » ; *RTL* : « Bruxelles se prononce contre le tourisme social », etc. etc.), autant elle en vient à donner du relief, en retour et bien malgré elle sans doute, à l'expression d'en face : le « tourisme fiscal ».

Entre les deux étiquettes pourtant, il n'y a pas photo ! La seconde – à laquelle on préférera tout de même l'appellation « évasion fiscale », plus précise bien que toujours puisée dans le registre du voyage d'agrément – sape *de facto* nos systèmes de solidarité sociale et enrichit grossièrement une minorité de délinquants financiers au détriment de l'intérêt général. Le tout, à hauteur de plusieurs centaines de milliards d'euros annuels qui échappent, au nom de l'« optimisation fiscale » (une autre expression-imposture), à la redistribution.

La redistribution, c'est précisément et historiquement l'un des principaux objectifs du tourisme social, le vrai. Partager le droit aux vacances épanouissantes avec les moins fortunés. Ou, plus exactement sans doute, donner aux pauvres l'accès aux destinations et séjours dont les riches ne veulent plus ou ne voudraient pas. Au bilan du secteur et de ses multiples acteurs publics, syndicaux et associatifs, une contribution remarquable – dans les pays industrialisés – à la démocratisation du tourisme, au « voyage récréatif pour tous ». Le secteur cependant marque le pas – privatisation de l'offre, chute des subsides, concurrence du *low cost*, individualisation des séjours –, alors même que les inégalités s'aggravent, que près d'un Belge sur deux aujourd'hui n'a pas accès au tourisme international, et que le « voyage solidaire » au bout du monde pour bobo philanthrope explose...

Bref, l'utopie fondatrice du tourisme social – le vrai – reste entière et nécessaire. Quant à l'usurpation de son appellation par les droites d'Europe pour alimenter leur fantasme préféré, elle mériterait, de la part des commentateurs du quotidien, plus de discernement que de reprises en boucles.

---

### Principes et limites du « tourisme social »

La Déclaration universelle des droits de l'homme prescrit « le droit au repos, au temps libre, à une limitation des heures de travail et aux congés payés », pour tous ! Et le « droit à la mobilité » fait aussi son chemin sur la scène mondiale. C'est sur ces principes que se fonde historiquement le secteur du « tourisme social » pour généraliser, autant que faire se peut, l'accès à l'« épanouissement récréatif ». Ainsi, par exemple, la fédérative « Organisation internationale du tourisme social » s'affiche comme « une association mondiale à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir l'accès au tourisme pour tous, avec une attention particulière pour les groupes de population aux revenus modestes. » Sa déclaration de Montréal (actualisée en 2006) stipule plus précisément que « toute entreprise de tourisme (association, coopérative, mutuelle, fondation, fédération, entreprise à caractère 'non-profit', société, etc.) dont l'acte fondateur ou l'objectif principal indique clairement poursuivre un projet d'intérêt général et rechercher l'accessibilité du plus grand nombre aux loisirs touristiques – se démarquant ainsi de la recherche du seul profit maximal – peut revendiquer son appartenance au tourisme social. Le mot 'social' signifie davantage de solidarité, de fraternité et d'espoir pour tous ceux – si nombreux – encore en attente de temps libre dans le monde ». Le « tourisme social » lutte donc objectivement contre les exclusions sociales, et plus précisément contre l'inégalité d'accès au tourisme. Inégalité qui, en dépit de la démocratisation des voyages internationaux à partir des années 1970 et de la relative « massification » des déplacements d'agrément qui a suivi, reste criante. Chez nous déjà, où près d'un citoyen sur deux n'a pas accès aux vacances à l'étranger, mais surtout à l'échelle mondiale, où le tourisme international reste le privilège d'une petite minorité. En 2014, moins d'une personne sur quinze a ainsi eu droit – en fonction de ses ressources économiques, politiques ou culturelles... – à un déplacement de loisir hors de ses frontières. Le secteur du « tourisme social » en est conscient et se mobilise donc pour un développement de son approche et de son impact, au-delà des limites des pays industrialisés. Au risque d'entrer en contradiction avec une autre de ses aspirations : la diminution de la pression croissante que le complexe touristique international fait peser *de facto* sur l'environnement, les ressources naturelles, l'eau, la terre... des pays visités, particulièrement dans les continents du Sud. Comment concilier en effet l'indispensable régulation des flux internationaux du tourisme et la démocratisation tout aussi nécessaire du droit à la mobilité et aux vacances ?

Une version réduite de cette analyse a été publiée dans les pages Débats-Opinions de *La Libre Belgique*, sous le titre : « Le tourisme social n'est plus ce qu'il était ».

**Bernard Duterme est directeur du CETRI – Centre tricontinental (Louvain-la-Neuve).**



**Centre tricontinental - CETRI**  
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon

